

Le loup Akela

- Session : 2019-2020
- Année : 2019
- N° : 81 (2019-2020) 1

2 élément(s) trouvé(s).

- **Question écrite du 28/11/2019**

- de LEGASSE Dimitri
- à TELLIER Céline, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal

Au mois de septembre dernier, trois agneaux avaient été retrouvés égorgés. Il a depuis été confirmé qu'il s'agissait bien d'un loup qui les avait tués, mais le rapport officiel et définitif du SPW et du DNF est attendu pour établir s'il s'agit d'Akela, le loup établi dans les Fagnes depuis juin 2018, ou d'un autre loup.

Madame la Ministre a-t-elle pu obtenir le rapport officiel et définitif du SPW et du DNF confirmant ou non qu'il s'agit d'Akela ?

Les éleveurs seront-ils indemnisés ?

Comment concilier au mieux l'établissement des loups en Wallonie et les élevages ?

- **Réponse du 10/02/2020**

- de TELLIER Céline

En réponse à sa première question, j'informe l'honorable membre que les moutons retrouvés morts et blessés le 14 septembre dernier à Herbiester l'ont bien été du fait d'un loup de lignée germano-polonaise, tel que confirmé par l'analyse ADN réceptionnée par le « Réseau Loup » le 23 octobre. La qualité de la trace ADN retrouvée dans la salive n'a en revanche pas permis d'identifier l'individu responsable. Il est donc impossible d'établir avec certitude le lien avec le loup Akela.

Au stade actuel, mon administration n'a reçu aucune demande d'indemnisation de la part du propriétaire des moutons de ce troupeau.

Des éléments de solution pour la cohabitation du loup avec les élevages, ovins et caprins en particulier, figureront dans le Plan d'action pour la préservation du loup, qui est en cours de rédaction.

Des infrastructures mobiles sont également en cours d'acquisition au sein du Service public de Wallonie pour aider les éleveurs à se prémunir des dommages. Par ailleurs, chaque éleveur touché par une prédation reçoit des conseils pour la mise en place de moyens de prévention spécifiques.